



# COMITE POUR LE **NON** REPUBLICAIN



Avec  
Jean-Pierre Chevènement

## Ne nous laissons pas abuser !

Avec le matériel électoral, est joint un texte de douze pages commençant par : « *L'Europe est en marche depuis près de...* ».

Ce texte est l'exposé des motifs du « *projet de loi autorisant la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe* ».

C'est un texte politique, il n'est pas neutre, il indique les considérations de faits ou de droit qui, selon les auteurs d'une loi, sont de nature à en justifier l'adoption. Il constitue l'argumentaire officiel des partisans du OUI au Traité Constitutionnel.

L'envoi de ce texte en même temps que les bulletins de vote au référendum, sans que l'opinion contraire puisse bénéficier du même avantage, porte gravement atteinte à la démocratie. Lors d'une élection ordinaire, les électeurs reçoivent les professions de foi de TOUS les candidats en même temps que le matériel électoral.

**Le gouvernement détourne l'argent de tous les français,  
pour la campagne exclusive du oui !**

**Ne vous laissez pas manipuler, dites NON !**

### Le textile chinois envahit l'Europe, seuls les hypocrites s'en étonnent !

La Chine, enfin une certaine Chine, pas celle des ouvriers qui multiplient les heures de travail dans des conditions déplorables, sans la moindre couverture sociale ; la Chine des nantis, profite pleinement des règles libérales définies dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les textiles chinois envahissent le monde.

Référendum oblige, Patrick Devedjian, ministre délégué à l'industrie, jugeant que la Commission fait preuve de lenteur technocratique, s'énerve et saisit le Commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson d'une procédure d'urgence. Le ministre veut accélérer le recours à des clauses de sauvegarde sur le textile. Bruxelles a ouvert une série d'enquêtes

qui pourraient la mener à contingenter certains flux d'importations des textiles chinois d'ici un à deux mois, entendez après le référendum. Patrick Devedjian a raison « *si la vitesse [et le courage politique] vous manquent* » passez donc par Bruxelles !

Mais au fait, pourquoi la Commission devrait-elle presser le pas puisque tout cela est en parfait accord avec les règles de l'OMC ?

Le traité constitutionnel, nous dit-on, nous protège de telles dérives... Mensonges ! Voici le texte.

Art. III-151 §2 : « *Le paragraphe 4 [interdiction des droits de douane] et la sous-section 3 relative à l'interdiction de restrictions quantitatives s'appliquent aux produits qui sont originaires des Etats membres, ainsi qu'aux produits en provenance*

de pays tiers qui se trouvent en libre pratique dans les Etats membres. »

Et pour que les choses soient parfaitement claires :  
Art. III-156 : « (...) les restrictions tant aux mouvements de capitaux qu'aux paiements entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites. »

**Si le traité constitutionnel était adopté,**

**la Chine, pays tiers, ne serait pas hors-la-loi en envahissant l'Europe de ses tissus.**

**Voter ce texte, c'est en réalité, donner les pleins pouvoirs au libéralisme débridé !  
Pour préserver le tissu social de notre pays, votez NON !**

## **Airbus A380 :**

### **Un succès que les institutions européennes ont combattu !**

Airbus n'est pas un succès européen, c'est la réussite d'une longue coopération renforcée ! Airbus résulte d'un programme public lancé dès 1967 sur l'initiative de la France avec l'Allemagne et la Grande Bretagne. A l'époque, ce dernier pays n'appartenait pas à l'Europe. Le général de Gaulle s'opposait même fermement à son entrée. De plus, il y a une douzaine d'années, la Commission de Bruxelles s'est attaquée à Airbus, au motif des avances publiques remboursables dont bénéficiait ce projet industriel. Les technocrates de Bruxelles ont depuis longtemps adopté le principe de la « concurrence libre et non faussée » mais au moins, en l'absence de traité constitutionnel, il était possible de s'opposer à eux !

Qu'en serait-il avec le texte soumis à référendum ?

Les coopérations renforcées peuvent être instaurées « dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union » (Art. I-44)

« Les états membres qui souhaitent instaurer une coopération renforcée (...) adressent une demande à la Commission (...) La Commission peut soumettre au Conseil une proposition en ce sens. Si la Commission ne soumet pas de proposition elle en communique les raisons aux Etats membres concernés. » (Art. III-419)

#### **Règle no 1 : plaire à cette instance non élue qu'est la Commission.**

Non élue, la Commission est pourtant souveraine dans la décision d'engager ou non une coopération renforcée or la logique libérale qui l'anime lui interdit d'investir sur le long terme. Autrement dit, les grands projets industriels tels Airbus, Ariane, Eurocopter... seront condamnés par les institutions européennes !

#### **Règle no 2 : plaire aux petits.**

Pour les coopérations renforcées dans le cadre de la politique étrangère et de la sécurité commune, c'est le Conseil statuant à l'unanimité qui accorde son autorisation, dans les autres cas il y a « décision européenne du Conseil, qui statue sur proposition de la Commission et après approbation du Parlement européen. » (Art. III-419 §1) La règle est celle de la majorité qualifiée qui « se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les Etats membres participants [à la coopération renforcée], réunissant au moins 65 % de la population de ces Etats. » (Art. I-44 §3)

#### **Règle n° 3 : faire plaisir à tout le monde même s'ils n'en veulent pas**

Un petit alinéa qui n'a l'air de rien est une véritable oubliette pour les coopérations renforcées. Car le texte précise : « Article I-44 – 2 . La décision européenne autorisant une coopération renforcée est adoptée par le Conseil en dernier ressort, lorsqu'il établit que les objectifs recherchés par cette coopération ne peuvent être atteints dans un délai raisonnable par l'Union dans son ensemble, et à condition qu'au moins un tiers des Etats membres y participent ». C'est quoi un « délai raisonnable » pour que la Slovaquie atteigne, par exemple, le niveau de protection sociale de la France, l'Allemagne et le Bénélux ? Idem en matière de recherche ou d'infrastructure. Bref, dès qu'il s'agira d'avancer à quelques uns ou vers le mieux disant social, plus rien ne sera raisonnable, ni possible d'ailleurs.

**Pour clouer au sol l'Europe libérale  
Pour faire décoller l'Europe  
des grands projets et de l'emploi  
Votez NON !**